



## **Association Watsu France**

Relevé de décision de la réunion constitutive du 8 mai 2008

La réunion constitutive de l'association Watsu France s'est tenue le 8 mai 2008, sur le bateau Aurora, Port de Grenelle, Paris XVème.

La liste des participants à l'assemblée générale constitutive (AGC) figure en annexe au présent document.

*La réunion est ouverte à 14h45.*

### **I- Examen et adoption des statuts de Watsu France**

Frédéric Taillet a été désigné président du jour.

Après avoir adopté son ordre du jour, l'AGC a examiné le projet de statuts de l'association.

Elle a adopté sans modification les articles 1er, 4, 5, 6, 7, 11, 14, 21, 22 et 24.

Elle a adopté avec de légères modifications rédactionnelles les articles 10, 13, 15, 17 et 23.

A l'article 2, elle a procédé à un vote pour approuver les sept concepts pédagogiques (10 pour, 8 abstentions, 0 contre).

Au même article, elle a décidé que le contenu de l'enseignement serait déterminé par les enseignants membres de l'association, après consultation de l'ensemble des membres de celle-ci.

Elle a adopté l'article 2 ainsi modifié.

A l'article 3, l'AGC a décidé que l'activité de Watsu France s'étendrait également à l'outre-mer et non à la seule France métropolitaine, puis a adopté l'article 3 ainsi modifié.

A l'article 8, elle a décidé que le comité directeur (CD) se composerait de 5 à 9 membres, puis a adopté l'article 8 ainsi modifié.

A l'article 9, elle a prévu une procédure d'appel devant l'assemblée générale ordinaire en cas de refus d'admission au sein de l'association d'une candidature par le bureau, puis a adopté l'article 9 ainsi modifié.

A l'article 12, elle a décidé que le CD pouvait confier à toute personne, membre ou non de l'association, une mission particulière, puis a adopté l'article 12 ainsi modifié.

Elle a adopté l'article 16, en précisant que le bureau, composé de trois membres, était élu par le CD.

A l'article 18, elle a porté à trente jours le délai de convocation des assemblées générales, puis a adopté l'article 18 ainsi modifié.

A l'article 19, elle a décidé que l'élection à scrutin secret des membres du CD pouvait être requise à la demande d'un seul membre de l'assemblée générale, puis a adopté l'article 19 ainsi modifié.

A l'article 20, elle a précisé que l'assemblée générale extraordinaire se réunissait sur la demande de la moitié des membres de l'association ou sur demande du bureau, qu'elle modifiait les statuts de l'association et se réunissait le cas échéant sur toute autre question. Elle a ensuite adopté l'article 20 ainsi modifié.

L'AGC a adopté l'ensemble des statuts, ainsi modifiés.

## **II- Principes de Watsu France et programme de formation**

L'AGC a débattu sur les principes de Watsu France et sur le programme de formation (cf documents en annexe).

Elle a accepté que les tarifs de l'enseignement soient déterminés par le CD en accord avec tous les enseignants de Watsu France.

Elle a rappelé que le contenu des documents retraçant les principes de Watsu France et les critères de gestion relevaient de la compétence du CD. Le programme de formation quand à lui, relevait de la compétence du plenum des enseignant de Watsu France.

## **III- Cotisation**

L'AGC a fixé la cotisation annuelle des membres à 20 euros.

## **IV – Logo et dénomination de l'association**

L'AGC a décidé de maintenir le logo de Watsu France tel que figurant dans le document préparatoire à la réunion, à charge pour le CD de proposer une éventuelle modification.

Certains membres de l'AGC s'étant émus de la consonance "Watsu France" avec le mot "souffrance", il a été décidé que le CD réfléchirait à une éventuelle modification de la dénomination de l'association.

## **V- Election du comité directeur**

L'AGC a élu membres du comité directeur Philippe Aymard, Sylvia Bellei, Xavier Boisson, Georges Kunzler, Ophélie Goffart, Cécilia Jouis, Sylvie Laurenson, Laure Moerman et Philippe Quillien.

Frédéric Taillet a accepté d'être, en cas de besoin, conseiller juridique de l'association.

## **VI- Election du Bureau**

Le CD a élu:

- Président: Philippe Quillien
- Secrétaire: Xavier Boisson
- Trésorière: Sylvie Laurenson

## **VII- Décisions du Bureau**

Le Bureau, ainsi constitué, a désigné Laure Moerman trésorière adjointe et a chargé Gianni de Stefani de représenter Watsu France auprès de WABA.

*La réunion est close à 19h05.*

Philippe Quillien

Xavier Boisson

Sylvie Laurenson